CE COMMUNIQUÉ NE PEUT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON ET EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ L'OFFRE OU LA VENTE DE TITRES CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES DISPOSITIONS LÉGALES EN VIGUEUR.

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ EST DIFFUSÉ À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLLICITATION D'UNE OFFRE D'ACHAT DE VALEURS MOBILIÈRES.

CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. LES OBLIGATIONS (ET LES ACTIONS SOUS-JACENTES) NE PEUVENT ÊTRE NI OFFERTES NI CÉDÉES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMÉMENT AU U.S. SECURITIES ACT (1933) TEL QUE MODIFIÉ. AIR FRANCE — KLM N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE EN TOTALITÉ OU EN PARTIE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE NI DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.



Avis aux porteurs d'obligations subordonnées de dernier rang à durée indéterminée, convertibles en actions nouvelles ou échangeables en actions existantes Air France-KLM (ISIN FR001400DU47) (les « OC Hybrides »)

Remboursement anticipé des OC Hybrides

Paris, le 15 octobre 2025

Les porteurs des OC Hybrides de la société Air France-KLM (la « **Société** ») sont informés que, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 1.9(a)(iii) « Remboursement anticipé à l'option de la Société » des termes et conditions des OC Hybrides (les « **Termes et Conditions** »), la Société a décidé d'exercer son option de remboursement de la totalité des OC Hybrides en circulation à compter de la première date d'exercice ferme (*First Hard Call Date*) à un prix par OC Hybride égal au pair (100.000 €) assorti des intérêts courus de 1.625 € (le « **Prix de remboursement** »), dont le paiement interviendra le lundi 24 novembre 2025 (la *First Hard Call Date* n'étant pas un jour ouvré).

Il est rappelé que (i) les porteurs des OC Hybrides conservent la faculté d'exercer leur droit de recevoir des actions nouvelles et/ou existantes d'Air France-KLM, conformément à l'article 2.2 « Période d'exercice » des Termes et Conditions, jusqu'au (mais exclu)  $10^{\rm eme}$  jour ouvré précédant la *First Hard Call Date*, c'est-à-dire jusqu'au 10 novembre 2025 (exclu), et que (ii) le taux de conversion/échange des OC Hybrides en vigueur à la date du présent avis est de 6.549,6463 actions ordinaires d'Air France-KLM par OC Hybride (ISIN **FR001400J770**).

## **Relations Investisseurs**

Michiel Klinkers Marouane Mami

michiel.klinkers@airfranceklm.com mamami@airfranceklm.com

Site internet : www.airfranceklm.com